

Harmonization of Pesticides Registration: An FAO perspective

Mark Davis

FAO, Rome Italy

Introduction

Effective registration of pesticides, along with legislation that is comprehensive and enforceable, are the foundations on which good life-cycle management of pesticides should be built. Without suitable laws and regulations, national authorities do not have the tools that can allow them to control what happens at every stage of a pesticide product's life; from manufacture or import to dealing with an empty container. Similarly, registration is the single most important mechanism that permits authorities to control which pesticides will be allowed to enter their territory, and which will not, as well as where, when and how permitted pesticides can be used.

It is for these reasons that FAO currently considers pesticide registration to be one of the two priority areas for action in its pesticides management programme; the second priority being reduction of risks from highly hazardous pesticides.

In 2010, FAO together with WHO published new guidelines on the registration of pesticides (E-ISBN 978-92-5-106828-1 (PDF)) http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Registration_2010.pdf). These guidelines elaborate the latest thinking on how countries might structure their registration processes to ensure that all relevant aspects are adequately covered. What becomes clear from reading these guidelines is that pesticides registration is complex and demanding on institutions, infrastructure and technical capacity. In other words, effective pesticide registration is complicated and expensive.

So much so is this the case, that even those countries that have the greatest capacity and resources, such as the US, Japan and European Union member countries no longer work on their own. These countries, through the OECD or through their own regional partnerships, have established work-sharing mechanisms to share the full burden of evaluating pesticides. If even the most advanced and richest countries

Harmonisation de l'homologation des pesticides : Une perspective de la FAO

Mark Davis

FAO, Rome, Italie

Introduction

Une bonne gestion du cycle de vie des pesticides devrait être fondée sur une homologation efficace des pesticides ainsi qu'une législation complète et applicable. En l'absence de lois et de règlements appropriés, les autorités nationales n'ont pas les outils qui leur permettent d'exercer un contrôle sur tout ce qui se passe à chaque stade du cycle de la vie d'un pesticide ; de la fabrication ou de l'importation à la manipulation d'un contenant vide. De même, l'homologation est le mécanisme le plus important qui permette aux autorités de prendre une décision quant aux pesticides dont l'importation sera permise et ceux qui seront interdits d'importation, ainsi que où, quand et comment les pesticides autorisés peuvent être utilisés.

Voilà pourquoi la FAO estime en ce moment que dans son programme de gestion des pesticides, l'homologation des pesticides est un des deux domaines d'action prioritaires, la seconde priorité étant une réduction des risques provenant des pesticides très dangereux. En 2010, la FAO a publié de nouvelles directives sur l'homologation des pesticides en collaboration avec l'OMS. (E-ISBN 978-92-5-106828-1 (PDF)) http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Registration_2010.pdf). Ces directives élaborent les dernières théories sur la manière dont les pays pourraient structurer leur processus d'homologation pour s'assurer que tous les aspects pertinents sont couverts de manière appropriée. Il ressort clairement de la lecture de ces directives que l'homologation des pesticides est complexe et astreignante pour les institutions, les infrastructures et les capacités techniques. En d'autres termes, une homologation efficace des pesticides est compliquée et coûteuse si bien que même les pays qui ont les plus grandes capacités et ressources tels que les Etats-Unis, le Japon et les pays membres de l'Union Européenne ne travaillent plus isolément. Ces pays à travers l'OCDE ou à travers leurs propres partenariats

share the process of pesticide evaluation, how can developing countries with their limited funds, technical capacity and infrastructure be expected to do an adequate job of pesticide registration on their own? The simple answer is that they cannot be expected to do so, and the most rational approach to adopt is to find ways of sharing the work with other countries, and build on work that has already been done elsewhere to the extent possible. FAO is therefore working with groups of countries to help establish regional harmonized pesticide registration schemes. Here we explain how this is being done.

Elements of registration

Pesticide registration consists of three key elements which are

- (i) A process to decide what is permitted, what conditions apply to that decision, what is not permitted and why.
- (ii) An enforcement process to control imports, sale and distribution, use and waste management and
- (iii) A monitoring process to learn more about pesticides' efficacy, evolving pest resistance, the presence of counterfeits or substandard products, and equivalence between similar products.

In addition, the monitoring should take account of health and environmental impacts of pesticides in use.

Making decisions

The purpose of receiving and interpreting the data discussed above is to allow registrars to make informed decisions about whether or not to approve a pesticide for use in their country. This point is critical. Decisions should be well informed, neutral and justifiable.

Well informed means that all the necessary information is available and that the registrar is able to interpret that information knowledgeably. In a pesticide registration office with two or three people working, it is unlikely that all the necessary skills such as toxicology, ecotoxicology, chemistry, analytical techniques, environmental chemistry, plant physiology, soil biology and many more, will be available. Consider this limitation when thinking about national capacity for pesticide registration. Neutral decisions require autonomy, legal back-up and sufficient resources to prevent any

régionaux ont établi des mécanismes de collaboration pour partager les charges liées à l'évaluation des pesticides.

Si même les pays les plus avancés et les plus riches partagent le processus d'évaluation des pesticides, comment peut-on s'attendre à ce que les pays en développement disposant de fonds, de capacités techniques et d'infrastructures limités puissent effectuer tous seuls de façon adéquate une homologation des pesticides? La réponse est simple : on ne peut pas s'attendre à ce qu'ils le fassent et la démarche la plus rationnelle à adopter est de trouver des moyens de partager le travail avec d'autres pays et de s'appuyer dans la mesure du possible sur les travaux qui ont déjà été effectués ailleurs. La FAO collabore avec des groupes de pays en vue de les aider à établir des systèmes harmonisés, régionaux, d'homologation des pesticides. Nous expliquons ici la procédure.

Éléments liés à l'homologation

L'homologation des pesticides comporte les trois éléments clés suivants :

- (i) Un processus pour décider ce qui est permis, les conditions qui s'appliquent à cette décision, ce qui n'est pas permis et pourquoi.
- (ii) Un processus d'application pour contrôler les importations, la vente et la distribution, l'utilisation et la gestion des déchets et
- (iii) Un processus de suivi pour en apprendre davantage sur l'efficacité des pesticides, l'évaluation de la résistance aux déprédateurs, la présence de produits de contrefaçon ou de qualité inférieure et l'équivalence entre des produits similaires.

En outre, le contrôle devrait tenir compte de l'impact des pesticides utilisés sur la santé et sur l'environnement.

Prise de décisions

Les données mentionnées ci-dessus sont reçues et interprétées en vue de permettre aux responsables de prendre des décisions en connaissance de cause pour ce qui est d'approuver ou non l'utilisation d'un pesticide dans leur pays. C'est un point essentiel. Ces décisions devraient être impartiales, fondées et prises en toute connaissance de cause.

En toute connaissance de cause, signifie que toutes les informations nécessaires sont disponibles et que le responsable est en mesure d'interpréter ces informations de manière claire. Dans un bureau d'homologation des pesticides ayant deux ou trois employés, il est peu probable que les compétences nécessaires soient disponibles en toxicologie, en écotoxicologie, en chimie, en techniques d'analyse, en chimie de l'environnement, en physiologie des végétaux, en biologie des sols... Il faut tenir compte de

external forces from influencing regulatory decisions. There are too many cases of corruption in pesticide registration systems. There are also many cases of political pressure being exerted to influence regulatory decisions. This is unacceptable in any circumstances, but particularly so where decisions are being made on the use of hazardous chemicals on food crops.

Justifiable decisions are those that can be discussed at a later date, explained on the basis of data received and how it was interpreted, and supported by the decision makers. Pesticide registrars sometimes find their decisions being challenged, and they must be able to explain and stand by those decisions, even in a court of law.

Note also that regulatory decisions can be negative (to not allow a pesticide to be marketed and used) as well as positive.

Registration for enforcement

Registration is an element of a regulatory system to control pesticide trade and use. The system should work on the understanding that only pesticides that are registered should be allowed to be traded and used in the country. Therefore, customs authorities should be informed so that they can decide whether a pesticide arriving in the country should be allowed to enter. Similarly, a pesticide is registered for particular uses. If it is found to be used in ways for which it was not registered, enforcement can be used to prevent further use in this way. It is common, for example, to see pesticides that are registered for use on cotton and cocoa being applied to vegetables because they are cheap, usually subsidized and therefore sold at a low affordable price, and readily available. With an effective registration system in place, inspectors should be able to check on pesticide vendors to ensure that they are only selling pesticides for the purposes for which they were registered. Pesticides users should also be informed that it is illegal to use pesticides on crops or pests that they are not registered for.

Monitoring systems

Sometimes pesticides that have been registered and are being used in perfectly legal and appropriate situations can cause problems that were unforeseen. Such problems may include

ces limites lorsque l'on pense aux capacités nationales en matière d'homologation des pesticides.

Pour prendre des décisions impartiales, il faut être indépendant, avoir un soutien juridique et suffisamment de ressources pour empêcher les pressions extérieures d'influencer les décisions réglementaires. On compte trop de cas de corruption dans les systèmes d'homologation. Il existe également de nombreux cas de pression d'ordre politique qui s'exercent en vue d'influencer les décisions réglementaires. C'est inacceptable en quelque circonstance que ce soit mais surtout lorsque ces décisions portent sur l'utilisation des produits chimiques dangereux pour les cultures vivrières.

Les bonnes décisions sont celles que l'on peut discuter ultérieurement, que l'on peut justifier sur la base des données reçues et la manière dont elles ont été interprétées et qui sont appuyées par les décideurs. Les décisions des responsables sont parfois contestées et ils doivent être en mesure de justifier et de défendre ces décisions, même devant un tribunal.

Il convient de noter que ces décisions réglementaires peuvent être négatives (interdire la commercialisation et l'utilisation d'un pesticide) ou positives.

Homologation aux fins d'exécution

L'homologation constitue un élément d'un système réglementaire destiné à contrôler le commerce et l'utilisation des pesticides. Le système devrait reposer sur la conviction que seuls les pesticides homologués devraient être autorisés à être commercialisés et utilisés dans le pays. Les autorités douanières devraient par conséquent en être informées pour décider d'autoriser ou non l'entrée d'un pesticide dans le pays. Par ailleurs un pesticide est homologué aux fins d'utilisations particulières. Si l'on constate qu'il est utilisé à des fins pour lesquels il n'avait pas été homologué, un texte réglementaire peut être défini pour empêcher son utilisation future à cette fin. Il n'est pas rare par exemple de voir des pesticides homologués pour être utilisés sur le coton et le cacao être appliqués sur les légumes parce qu'ils sont bon marché, sont généralement subventionnés et par conséquent vendus à des prix bas et abordables et sont facilement disponibles. La mise en place d'un système d'homologation efficace permettrait aux inspecteurs de s'assurer que les fournisseurs de pesticides ne vendent les pesticides que pour les fins auxquelles ils ont été homologués. Les utilisateurs de pesticides devraient également être informés qu'il est illégal d'utiliser les pesticides sur les cultures ou les ravageurs pour lesquels ils ne sont pas homologués.

Systèmes de suivi

Des pesticides homologués et utilisés dans des situations parfaitement légales et appropriées peuvent parfois poser des problèmes imprévus. Parmi ces problèmes on peut citer les effets sur la santé humaine, l'environnement, les cultures sur lesquelles ils sont appliqués ou même la manière dont ils fonctionnent sur les ravageurs. Le système d'homologation devrait disposer d'un mécanisme qui permette de recevoir des retours d'information pertinents du terrain. Ces informations devraient ensuite alimenter un système d'évaluation. Les pesticides sont homologués pour une période de 5 ou 10 ans. À la fin de cette période, une évaluation devrait avoir lieu pour

impacts on human health, the environment, the crops they are applied to or even the way that they work on the pests. The registration system should have a feedback mechanism that allows relevant information to be received from the field. This information should then be fed into a review system. Pesticides are registered for a period of time such as 5 or 10 years. At the end of that period, a review should take place to decide if the pesticide should continue to be registered. This review should also take into account information that has been reported from the field. The more information gathered the more effective the review will be. The registration authorities should therefore encourage such reporting and should have good systems for receiving and recording it. An example of such a system is described in the FAO/WHO Guidelines on developing a reporting system for health and environmental incidents resulting from exposure to pesticides (http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Incidentreporting09.pdf).

If the impacts of a pesticide in use are so severe that immediate action should be taken, then clearly the registration authority should be able to remove a product from the market and cancel its registration without waiting for the end of the current registration period.

Elements of a registration system

At the base of a registration system must be legislation that defines what registration encompasses, who is responsible and how it will be carried out. To this end there must be political support for the system, engagement from relevant stakeholders and institutional support from legal authorities that oversee the enforcement of legislation, as well as from technical institutions involved in implementing the law and the registration system.

Institutionally, the registration system will need an executive function and an administrative/technical function. The executive function may take the form of a board with representatives from several ministries, or may be a role given to a Minister which is delegated to a board or specialist committee. The board should meet regularly to make decisions about pesticide registrations.

décider si le pesticide doit continuer d'être homologué. L'évaluation devrait également tenir compte des informations obtenues sur le terrain. Plus la quantité d'informations rassemblées est importante, plus l'évaluation sera efficace. Les autorités d'homologation devraient par conséquent encourager la collecte et la transmission de telles informations et disposer de bons systèmes pour les recevoir et les enregistrer. Un exemple d'un tel système est décrit dans les directives de la FAO/OMS portant sur l'élaboration d'un système de rapports sur les incidents liés à la santé et à l'environnement découlant d'une exposition aux pesticides.

(http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Incidentreporting09.pdf).

Si un pesticide utilisé a des effets si graves que des mesures immédiates doivent être prises, il est évident que l'autorité d'homologation devrait être en mesure de faire retirer le produit du marché et d'annuler son homologation sans attendre la fin de la période d'homologation en cours.

Éléments d'un système d'homologation

Une législation qui définit ce que l'homologation englobe, qui en est responsable et comment elle sera effectuée doit être à la base d'un système d'homologation. À cette fin, il faut un soutien politique à la définition du système d'homologation, une participation des parties prenantes intéressées et un soutien institutionnel des autorités juridiques qui s'occupent de l'application de la législation ainsi que des institutions techniques impliquées dans la mise en œuvre de la loi et du système d'homologation. Institutionnellement, le système d'homologation aura besoin d'une fonction exécutive et d'une fonction administrative/technique. La fonction exécutive peut consister en un conseil d'administration avec des représentants de plusieurs ministères ou peut prendre la forme d'un rôle octroyé à un Ministre qui est délégué à un Conseil ou à un comité de spécialistes. Le Conseil devrait se réunir régulièrement pour décider des homologations de pesticides. L'organe administratif/technique comprendra un ministère ou un organisme public qui gère un système d'homologation et formule des recommandations au Conseil ou au Ministre. Les recommandations pourraient également passer par un comité technique. Cette fonction administrative/technique aura besoin de personnel, de bureaux, de matériel TI et de systèmes pour suivre et enregistrer les processus et les décisions en matière d'homologation.

Plusieurs pays ont consacré plusieurs années et dépensé plusieurs millions de dollars pour développer de tels systèmes d'information en vue de faire le suivi et d'enregistrer les homologations de pesticides. Des systèmes TI standard ont peu de valeur parce que chaque système national est unique. Par conséquent emprunter un système mis au point par un autre pays ne va pas nécessairement bénéficier à un autre pays au cas où le système d'homologation fonctionne différemment. Il faudrait également des bureaux, du personnel et des fonds pour faire fonctionner efficacement le système d'homologation. Aucune autorité d'homologation au monde ne vous dira qu'elle a assez d'argent, de personnel ou d'espace pour effectuer son travail mais certaines sont sans aucun doute mieux loties que d'autres. Le

The administrative/technical arm will consist of a government department or agency that administers the registration system and makes recommendations to the Board or Minister. The recommendations may also pass through a technical committee. This administrative/technical function will need staff, office space, IT equipment and systems to track and record registration processes and decisions. Putting this in perspective, many countries have spent several years and millions of dollars developing information systems to track and record pesticide registrations. Off-the-shelf IT systems are of limited value because each national system is unique. So even borrowing a system developed by another country will not necessarily help your own country if your registration system functions differently. Running the registration system will also need office space, people and funds to operate efficiently and effectively. No registration authority in the world will tell you that they have enough money, people or space to do their job, but undoubtedly some are better off than others. The US system employs thousands of scientists and administrators, while many developing countries have one or two people struggling to do the equivalent job. Note that registering a pesticide in the US is not different from registering one on the poorest and smallest developing country. The same processes should apply regardless of the quantity of pesticide used after registration. In many countries legislation is outdated and inflexible and does not allow authorities to take effective decisions or generate the funds to work effectively. Countries that want to put in place effective registration and enforcement systems for pesticides should first ensure that their relevant legislation is up to date and flexible enough to allow them to do what is needed. Technical infrastructure is also needed to register pesticides effectively. Laboratories for both chemical quality control and residue analysis are needed. These should be separate facilities so as to avoid cross contamination between materials being analysed.

Economies of scale

Consider this. A small country whose economy is largely dependent on tourism or natural resources such as oil or minerals, has a small agricultural sector producing for local consumption. Pesticides are used, but in relatively small quantities. No more than 10 tons of any single

système américain emploie des milliers de chercheurs et de gestionnaires alors que beaucoup de pays en développement ont une ou deux personnes qui se démènent pour effectuer un travail équivalent. Il est à noter que l'homologation d'un pesticide aux États-Unis n'est pas différente de l'homologation d'un pesticide dans le plus pauvre et le plus petit des pays en développement. Le même processus devrait s'appliquer quelle que soit la quantité de pesticide utilisée après l'homologation. Dans un grand nombre de pays la législation est désuète et rigide et ne permet pas aux autorités de prendre des décisions efficaces ou de mobiliser les fonds pour travailler efficacement. Les pays qui veulent mettre en place des systèmes efficaces d'homologation et d'application pour les pesticides devraient d'abord s'assurer que la législation en cours est actualisée et assez flexible pour leur permettre de faire ce qu'il faut.

Il faut également des infrastructures techniques pour une homologation correcte des pesticides. Des laboratoires pour le contrôle de la qualité chimique et l'analyse des résidus sont également nécessaires. Ces laboratoires devront être des installations indépendantes et séparées pour éviter une contamination croisée des matériaux analysés.

Économies d'échelle

Considérez la situation suivante : Un petit pays, dont l'économie repose essentiellement sur le tourisme ou des ressources naturelles telles que le pétrole ou les minerais, a un petit secteur agricole produisant pour la consommation locale. Les pesticides sont utilisés mais en quantités relativement faibles. Pas plus de 10 tonnes d'un pesticide quelconque n'est importé au cours d'une année donnée.

Il faudra environ 200 000 \$ américains par an pour faire fonctionner un petit laboratoire efficace dans ce pays et 100 000 \$ américains pour gérer un système d'homologation efficace. Il faut y ajouter le coût du contrôle et de l'inspection sur le terrain, les tests d'efficacité des pesticides, le problème des contenants vides de pesticides et des déchets, la fourniture d'informations et d'une formation sur les pratiques appropriées à l'intention des agriculteurs et d'autres utilisateurs de pesticides, la construction et l'entretien d'installations appropriées de stockage des pesticides, le suivi des importations et de la production de pesticides. Il faudrait peut-être environ 500 000 \$ américains par an pour faire fonctionner un tel système.

Peu de pays peuvent se permettre d'inscrire ces dépenses à leur budget national. Nous devrions par conséquent penser à la manière de mobiliser ces revenus. Les frais d'homologation pourraient couvrir une partie du coût, mais un petit pays en

pesticide product is imported in a given year. Running a small and effective laboratory in such a country will cost about US\$200,000 per year. Operating a small and efficient registration system will cost US\$100,000 a year. Add the cost of field monitoring and inspection, efficacy testing of pesticides, dealing with empty containers and waste, informing and training farmers and other pesticide users on appropriate practices, constructing and maintaining suitable pesticide storage facilities, monitoring pesticide imports and production. Perhaps the overall cost of running such a system would add up to approximately US\$500,000 per year. Few developing countries can afford to budget for this level of activity from government sources. We should therefore think about how this revenue can be generated. Registration fees might cover some of the cost, but a small developing country might typically be faced with 10 registrations of new pesticides a year. That being the case, the realistic cost for registering each pesticides, considering that it will be registered and used for 5-10 years, should be about US\$50,000. In Sweden, the cost of registration is approximately US\$18,000. In Kenya the cost is about US\$370. It seems unlikely that registration fees could ever realistically cover the true cost of registering and managing pesticides.

Other mechanisms that might be considered could be a levy on all pesticides imported or sold, but these costs will ultimately always be passed on to farmers and eventually to consumers in the form of higher food prices. The point is that very few countries in the world have the capacity and funds to establish and maintain an effective pesticide registration and regulation system.

For this reason, FAO is supporting the establishment of regional registration systems that allow countries to share the load of evaluating and registering pesticides. The longest established and best known system of this type is the CILSS Comité Sahélien des Pesticides (CSP) which serves 9 countries in West Africa. This model works well because the countries have similar agricultural systems, are ecologically similar and are economically and politically of similar status. It is more difficult to establish collaborative programmes when one or two countries dominate others in a grouping. FAO is currently working with 5 Pacific Islands, with up to 16 Caribbean countries, 4 Andean

développement aura généralement 10 demandes d'homologation de pesticide par an. Par conséquent, le coût réaliste pour l'homologation de chaque pesticide devrait être d'environ 50 000 \$ américains compte tenu du fait qu'il ne sera homologué et utilisé que pendant 5 à 10 ans. En Suède, le coût d'homologation est d'environ 18 000 \$ américains. Au Kenya, il est d'environ 370 \$ américains. Il semble peu probable que les coûts d'homologation puissent jamais couvrir de façon réaliste le vrai coût d'homologation et de gestion des pesticides.

Au nombre des autres mécanismes qui pourraient être envisagés, on peut citer une taxe sur tous les pesticides importés ou vendus mais ces coûts seront au bout du compte répercutés sur les agriculteurs et finalement sur les consommateurs sous forme d'une hausse des prix des denrées alimentaires. Il se trouve que très peu de pays au monde ont la capacité et les fonds pour établir et maintenir un système efficace d'homologation et de réglementation des pesticides.

C'est pourquoi la FAO appuie la mise en place de systèmes régionaux d'homologation qui permettent aux pays de répartir la charge de l'évaluation et de l'homologation des pesticides. Le Comité Sahélien des Pesticides (CSP) du CILSS qui couvre 9 pays d'Afrique de l'Ouest est le système le plus ancien et le mieux connu de ce genre. Ce modèle fonctionne bien parce que les pays disposent de systèmes agricoles similaires, sont semblables sur le plan écologique et ont un statut similaire sur le plan économique et politique. Il est plus difficile d'établir des programmes de collaboration lorsque dans un groupe un ou deux pays dominant les autres.

La FAO collabore actuellement avec 5 îles du Pacifique, jusqu'à 16 pays des Caraïbes, 4 pays andins, les pays membres de l'ANASE, les pays membres de la CEMAC, les pays membres de la SADC et les pays de l'Asie Centrale dans le cadre d'initiatives visant à établir des systèmes collaboratifs d'homologation. Chacune de ces initiatives sera unique et tiendra compte des particularités des pays et de la région mais chacune tirera également profit des expériences acquises dans d'autres régions.

Le processus d'homologation des pesticides dépend de l'adhésion politique au niveau ministériel, des capacités techniques nécessaires pour répondre à tous les besoins d'un système d'homologation et un soutien financier pour faire fonctionner le système et maintenir ses opérations à long terme. Le processus n'est jamais simple et direct mais est possible. En l'absence de collaboration régionale, l'homologation des pesticides, qui nous l'avons dit constitue une base très importante d'une gestion efficace des pesticides, ne pourra progresser. Observez votre

countries, the ASEAN member countries, the CEMAC member countries and SADC member countries and the Central Asian countries in efforts to establish collaborative registration systems. Each of these will be unique, taking into account the specifics of the countries and the region, but each will also benefit from experiences gained in other regions.

The pesticides registration process depends on political buy in at Ministerial level, technical capacity to address all the needs of the registration system, and financial support to get the scheme running as well as maintaining its operation in the long term. The process is never straightforward and easy, but it is possible. Without regional collaboration, pesticide registration, which we have already said is a crucial foundation of effective pesticide management, cannot progress. Look at your own country and ask if the pesticide registration and control systems are adequate, and how much better they could be if the human, technical and financial cost were shared among several countries.

FAO is also developing tools to help countries and regional schemes with pesticide registration. The Pesticide Stock Management System (PSMS) which was first developed to record inventories of obsolete pesticides, has evolved to include a Registration Module. This allows countries to import their full pesticide register, and share it selectively with other countries. In this way, registrars considering a new application can check whether the product is registered elsewhere and then check with the authorities in other countries about the decisions they took. PSMS also allows for relevant documents to be attached to a registration record. An additional tool currently under development is the Registration Toolkit. This will guide pesticide registrars through the process of registering a pesticide. It will help to generate the data requirements for a registration, provide links to available evaluations that can be referred to, give information and guidance on evaluation processes and give sources of further information.

The development of these tools has been in response to requests from countries, and the investment in them is significant.

We would like to see more countries making use of them and we are also keen to learn from experiences in using these and other tools so that we can constantly improve our services to countries.

propre pays et demandez-vous si les systèmes d'homologation et de contrôle des pesticides sont adéquats et dans quelle mesure ils s'amélioreraient si les coûts humains, techniques et financiers étaient répartis entre plusieurs pays.

La FAO met au point des outils pour apporter une aide aux pays et aux systèmes régionaux en matière d'homologation des pesticides. Le Système de gestion des stocks de pesticides (PSMS) qui avait d'abord été mis au point pour enregistrer les inventaires de pesticides obsolètes comprend aujourd'hui un Module d'homologation. Cela permet aux pays d'importer le registre des pesticides complet et de le partager de manière sélective avec d'autres pays. De cette manière, les responsables qui examinent une nouvelle demande peuvent vérifier si le produit a été homologué ailleurs et également vérifier avec d'autres pays les décisions qu'ils ont prises. Le PSMS permet également de joindre les documents appropriés à un dossier d'homologation. Une trousse à outils pour l'homologation est un outil supplémentaire qui est actuellement en train d'être mis au point. Cela guidera les responsables du processus d'homologation d'un pesticide. Cela permettra également de générer les données nécessaires pour une homologation, de fournir des liens aux évaluations disponibles auxquels on peut se référer, de fournir également des informations et des conseils sur les processus d'évaluation et d'indiquer des sources d'informations supplémentaires. Ces outils ont été mis au point en réponse aux demandes des différents pays et d'importants investissements ont été consentis pour l'élaboration de ces outils.

Nous aimerions voir davantage de pays les utiliser et nous souhaiterions prendre connaissance des expériences passées dans l'utilisation de ces outils ainsi que d'autres outils pour pouvoir améliorer constamment les services que nous proposons aux pays.